

Miscellanea nomenclatorica batrachologica (VII)

Alain DUBOIS

Laboratoire des Reptiles et Amphibiens, Muséum national
d'Histoire naturelle, 25 rue Cuvier, 75005 Paris, France

ABSTRACT. - In February 1985 appeared the third edition of the International Code of zoological Nomenclature. A few modifications to some of the Articles of the Code are made therein. Concerning the Rules of nomenclature of family-group taxa, such changes have been introduced in Art. 32 and 35 (family-group name based upon an unjustified emendation of a generic name) and in Art. 39 (family-group name based upon an unjustified emendation of a generic name which has become a replacement name). After a discussion and a criticism of these modifications, their consequences in the suprageneric nomenclature of the Amphibia are presented. Some special cases are discussed in detail, such as the valid names of the family-group taxa containing the genera *Triturus* Rafinesque, 1815 and *Caecilia* Linné, 1758. Finally, the valid names, authors and dates of the suborders of Amphibia are presented and discussed, and a list of the suprageneric taxa of present Amphibia is given.

En février 1985 paraissait la troisième édition du Code *International de Nomenclature zoologique* (ANONYME, 1985). Cette édition, largement révisée et étendue par rapport aux deux précédentes (ANONYME, 1961, 1964, 1974), a maintenant force de loi. Dans quelques domaines, elle apporte des modifications sensibles au Code tel qu'il était en vigueur jusqu'ici, modifications dont il faudra tenir compte dans l'avenir. La présente note discute les conséquences de certaines de ces modifications sur la nomenclature supragénérique des Amphibiens.

LES ARTICLES 32 ET 35 DU NOUVEAU CODE

La première de ces modifications concerne les noms du groupe-famille fondés sur des émendations injustifiées de noms génériques. Dans l'ancien Code aucun article ne traitait expressément du cas de tels noms. En revanche l'Article 33(a)(ii) précisait qu'une émendation injustifiée de nom générique constituait, au sens nomenclatural du terme, un nouveau nom générique:

"le nom ainsi émendé a un statut en nomenclature, avec sa propre date et son propre auteur, et c'est un synonyme objectif plus récent du nom sous sa forme primitive." (ANONYME, 1964: 36).

Dans ces conditions, un nom du groupe-famille fondé sur une telle émendation injustifiée de nom générique ne pouvait qu'avoir lui-même un statut en nomenclature, avec sa propre date et son propre auteur, et être distinct du nom du groupe-famille correspondant mais fondé sur le nom générique initial. Lorsque le nom du groupe-famille fondé sur le nom générique émendé avait été publié après le nom du groupe-famille fondé sur le nom générique initial, aucun problème nomenclatural ne se posait: le nom du groupe-famille publié le premier restait le nom valide. En revanche un problème nomenclatural se posait lorsque c'était le nom du groupe-famille fondé sur l'émendation injustifiée du nom générique qui avait été publié le premier: fallait-il conserver ce nom ou le remplacer par le nom fondé sur le nom générique initial? En ayant à l'esprit le fait qu'une émendation injustifiée d'un nom générique est un nouveau nom générique mais aussi un synonyme objectif plus récent du nom générique initial, le problème pouvait être réglé en faisant appel à l'Article 40 du Code:

"Article 40. *Synonymie du genre-type.* - Lorsque, après 1960, un genre-type nominal est rejeté en tant que synonyme récent (objectif ou subjectif), un nom du groupe-famille fondé sur lui n'a pas à être changé, mais continue à être le nom valide du taxon du groupe-famille qui contient à la fois le synonyme ancien et le synonyme récent.

(a) *Conservation de certains noms.* - Si un nom du groupe-famille, changé avant 1961 en raison d'une telle synonymie, a bénéficié de l'acceptation générale, il doit être conservé dans l'intérêt de la stabilité de la nomenclature.

(...)

(b) *Date du nom conservé.* - Un nom adopté en vertu des dispositions de la Section (a) prend la date du nom rejeté et doit être considéré comme un synonyme plus ancien de ce dernier.

(...)" (ANONYME, 1964: 40).

C'est en nous appuyant sur cet article que nous avons déterminé

les noms valides, avec leurs auteurs et dates, pour les différents taxons du groupe-famille d'Amphibiens pour lesquels ce problème nomenclatural se posait (DUBOIS, 1981, 1983, 1984 a-b). Toutefois, la parution du nouveau Code nous oblige à modifier certaines de ces conclusions. En effet une nouvelle clause fait son apparition dans ce nouveau Code, qui modifie les données dans ce cas précis. L'Article 35(d)(ii) précise en effet maintenant:

"Un nom du groupe-famille fondé sur une émendation injustifiée d'un nom générique est une orthographe originale incorrecte et doit être corrigé (...)" (ANONYME, 1985: 76).

Cette nouvelle règle est confirmée dans l'Article 32(c)(iii) du nouveau Code, qui précise:

"Une orthographe originale est une "orthographe originale incorrecte" si (...) dans le cas d'un nom du groupe-famille, ce nom (...) est fondé (...) sur une émendation injustifiée d'un nom générique (...)" (ANONYME, 1985: 68).

Avec l'ancien Code, le même traitement nomenclatural était réservé à tous les noms du groupe-famille fondés sur des noms génériques qui sont des synonymes objectifs plus récents d'autres noms génériques: dans tous les cas, ce qui permettait de décider du nom valide que devait conserver le taxon du groupe-famille, c'était (1) le fait que le rejet du nom générique plus récent ait eu lieu avant 1961 ou après 1960, et (2) pour les noms rejetés avant 1961, le fait que le nouveau nom du groupe-famille ait ou non bénéficié de l'acceptation générale.

Avec le nouveau Code, une distinction fondamentale est introduite selon que le nom générique qui est un synonyme plus récent est ou non une émendation injustifiée. Si ce n'est pas le cas (c'est-à-dire: (1) quand ce nom est un nomen novum créé délibérément par un auteur pour remplacer un nom plus ancien; (2) quand il s'agit d'un nom de genre créé sans référence au premier nom mais fondé sur la même espèce-type que celui-ci ou sur une espèce-type différente mais reposant elle-même sur le(s) même(s) spécimen(s)-type(s); (3) quand il s'agit d'un synonyme subjectif plus récent), l'Article 40, dans sa nouvelle formulation plus précise (ANONYME, 1985: 80), continue à s'appliquer comme autrefois.

En revanche, si le synonyme plus récent est une émendation injustifiée du nom générique sous sa forme primitive, l'Article 40 ne s'applique plus mais c'est le nouvel Article 35(d)(ii) qui s'applique. A notre avis, cette modification du Code n'est pas bonne, et elle est contradictoire avec

Le fait qu'une telle émendation injustifiée continue à être considérée par l'Article 33(b)(iii) du nouveau Code comme un nom ayant son statut propre en nomenclature, "disponible avec son propre auteur et sa propre date" (ANONYME, 1985: 72). De plus, cette modification du Code soulève d'autres difficultés: il devient maintenant impératif pour pouvoir trancher dans chaque cas de distinguer ce qui est une "émendation injustifiée" d'un nom générique de toute autre sorte de "noms de remplacement". Malgré ce qu'on pourrait penser a priori, une telle distinction n'est pas toujours facile à effectuer, surtout quand on a affaire à des textes anciens.

Dans son Article 33, le Code qualifie d'émendation "tout changement intentionnel qui peut être prouvé dans l'orthographe originale d'un nom" (ANONYME, 1985: 72), mais cette définition ne donne aucun critère (par exemple: nombre de lettres de différence, changements dans le radical ou la désinence, recours à une étymologie plus exacte, maintien de la prononciation du mot, etc.) qui permette de décider de manière claire et indiscutable, en présence d'une orthographe nouvelle "ressemblant" à celle d'un nom déjà existant, s'il s'agit d'un "changement intentionnel" dans l'orthographe du nom initial, ou d'un "nom nouveau" (*nomen novum*), fondé par exemple sur une étymologie voisine mais différente. Deux exemples permettront de mieux faire comprendre ce problème.

Le premier exemple est celui des noms *Megophrys montana* Kuhl & Van Hasselt, 1822 et *Megophrys monticola* Smith, 1931: alors que, pour notre part (DUBOIS, 1982), nous considérons le deuxième nom comme une émendation injustifiée du premier, BRONGERSMA (1981) pour sa part estime qu'il ne saurait en être ainsi, ces deux mots ayant des étymologies légèrement différentes (le premier dérivant du nom latin *mons*, le deuxième du nom *mons* combiné avec le verbe *colo*): dans ce cas le nom *monticola* devrait être considéré comme un *nomen novum* mais pas comme une émendation injustifiée d'un nom déjà existant. Rien dans le Code ne permet de trancher avec certitude entre les deux interprétations. Le fait que le Code ne précise pas qu'une émendation injustifiée doive avoir exactement la même étymologie que le nom original permet de privilégier légèrement l'interprétation que nous avons adoptée, mais celle de BRONGERSMA (1981) pourrait également être défendue. Notons toutefois qu'il existe d'autres cas de noms qui sont manifestement des émendations injustifiées de noms existants tout en n'ayant pas la même racine que ceux-ci; c'est le cas notamment des noms qui s'écrivent fort différemment du nom initial mais qui conservent la même prononciation que celui-ci: par exemple

Callula Günther, 1864, émendation injustifiée de *Kaloula* Gray, 1831 (DUBOIS, 1984 b), ou *Cassina* Cope, 1864, émendation injustifiée de *Kassina* Girard, 1853 (DUBOIS, 1981), ou encore *Oxydozyga* Tschudi, 1838, émendation injustifiée de *Occidozyga* Kuhl & Van Hasselt, 1822 (DUBOIS, 1981, 1982).

Le deuxième exemple est celui des noms génériques employés par RAFINESQUE-SCHMALTZ (1814) dans son prodrome d'herpétologie sicilienne. Trois de ces noms y sont clairement proposés comme noms de remplacement pour des noms génériques déjà existants: (1) *Batrachus* pour *Bufo*: "Hò cambiato il nome generico di *Bufo* in *Batrachus*, il primo nome essendo compreso in *Buſſonia*" (RAFINESQUE-SCHMALTZ, 1814: 102); (2) *Ranaria* pour *Rana*: "Il nome di *Rana* essendo compreso nei generi *Ranatra* e *Ranina*, hò dovuto modificarlo" (RAFINESQUE-SCHMALTZ, 1814: 103); (3) *Hylaria* pour *Hyla*: "Ho parimenti dovuto modificare il nome generico di *Hyla* essendo troppo conforme ai generi *Hyleus*, *Hylesinus*, *Fringilla* ed i numerosi generi che hanno la terminazione in *ila*" (RAFINESQUE-SCHMALTZ, 1814: 103). De la part de RAFINESQUE-SCHMALTZ (1814), la démarche était manifestement la même dans les trois cas: il s'agissait de remplacer un nom, jugé incorrect par cet auteur, par un autre nom. Toutefois, alors que le premier de ces noms de remplacement est fort différent du nom remplacé, il n'en va pas de même pour les deux autres, qui peuvent très légitimement être considérés comme de simples émendations injustifiées des noms originaux. Ici encore, le Code ne permet pas de trancher avec certitude, et pourtant selon la décision qui sera prise les conséquences seront différentes au niveau des noms du groupe-famille: ainsi, si le nom *Hylaria* est considéré comme une simple émendation injustifiée de *Hyla*, les noms *Hylodea*, *Hylidae* et *Hylinae* doivent être attribués à "Rafinesque, 1815", alors que si *Hylaria* est considéré comme un nomen novum à part entière, ces noms du groupe-famille doivent être attribués à "Gray, 1825 (1815)" (voir DUBOIS, 1984 b); il en va de manière similaire pour le nom *Ranaria*, sauf que dans ce cas nous avons récemment découvert que c'est GOLDFUSS (1820: xi) l'auteur du premier nom du groupe-famille fondé sur *Rana* (la famille des *Ranae*), et non pas GRAY (1825), comme nous l'avions cru jusqu'alors (DUBOIS, 1981, 1983, 1984 b). En raison de la ressemblance des noms *Ranaria* et *Hylaria* vis-à-vis de *Rana* et *Hyla*, nous choisissons ici de les considérer comme des émendations injustifiées de ces deux noms, tout en étant conscient de la part d'arbitraire qui existe dans cette décision.

Dans d'autres cas, malgré des orthographes très similaires, car reposant sur la même racine (par exemple le nom d'une espèce linnéenne), la

Tableau I. - Modifications apportées par les Articles 32 et 35 du nouveau Code (ANONYME, 1985) dans les orthographes, auteurs et dates de certains noms du groupe-famille d'Amphibiens Anoures.

Noms valides selon l'ancien Code (ANONYME, 1964, 1974)	Noms valides selon le nouveau Code (ANONYME, 1985)
CYCLORHAMPHINI Bonaparte, 1850	CYCLORAMPHINI Bonaparte, 1850
HYLIDAE Gray, 1825 (1815)	HYLIDAE Rafinesque, 1815
HYLINAE Gray, 1825 (1815)	HYLINAE Rafinesque, 1815
HYLOIDEA Gray, 1825 (1815)	HYLOIDEA Rafinesque, 1815
MEGOPHRYINAE Noble, 1931 (1850)	MEGOPHRYINAE Bonaparte, 1850
PIPIDAE Fitzinger, 1826	PIPIDAE Gray, 1825
PIPINAE Fitzinger, 1826	PIPINAE Gray, 1825
PIPOIDEA Fitzinger, 1826	PIPOIDEA Gray, 1825
RANIDAE Goldfuss, 1820 (1814)	RANIDAE Rafinesque-Schmaltz, 1814
RANINAE Goldfuss, 1820 (1814)	RANINAE Rafinesque-Schmaltz, 1814
RANOIDEA Goldfuss, 1820 (1814)	RANOIDEA Rafinesque-Schmaltz, 1814

nouvelle règle ne pourra pas être appliquée, car le nom le plus récent ne fut pas créé expressément comme nomen substitutum pour un nom déjà existant, même s'il en est un synonyme subjectif indiscutable. Pour n'en donner qu'un seul exemple, le nom *Bombinator* Merrem, 1820 fut manifestement créé à partir du nom spécifique *Rana bombina* Linné, 1761, nom qui est cité par MERREM (1820: 179) dans la synonymie de son espèce *Bombinator igneus*. Il en va de même pour le nom *Bombina* Oken, 1816, mais ce dernier nom n'étant pas mentionné par MERREM (1820), *Bombinator* doit être considéré comme un nouveau nom générique, simple synonyme subjectif de *Bombina*. Dans ce cas la nouvelle règle ne peut être appliquée: la sous-famille comprenant ce genre doit conserver le nom de *Bombinatorinae* Gray, 1825, et ne peut prendre celui de *Bombininae* (pour plus de détails, voir DUBOIS, 1984 b).

Quelles que soient les difficultés posées par ces modifications du Code, elles ont maintenant force de loi pour tous les zoologistes: en conséquence, nous présentons dans le Tableau I les changements imposés par ce nouveau Code dans les noms des auteurs et les dates de certains noms de

taxons du groupe-famille d'Amphibiens Anoures, par rapport à notre travail antérieur sur cette question (DUBOIS, 1984 b).

L'ARTICLE 39 DU NOUVEAU CODE

Un autre problème est posé par l'Article 39(a) du nouveau Code. L'Article 39 de l'ancien Code était fort bref:

"Le nom d'un taxon du groupe-famille n'est pas valide si le nom de son genre-type nominal est un homonyme récent." (ANONYME, 1964: 38).

Dans le nouveau Code, ce paragraphe est allongé, et de plus un paragraphe est ajouté:

"(a) *Conséquence d'émendations injustifiées.* - Si une émendation injustifiée du nom d'un genre-type devient le nom de remplacement, le nom du groupe-famille doit alors être fondé sur lui en corrigeant ce nom en fonction de l'orthographe requise par la racine du nom de remplacement du genre-type; l'auteur et la date du nom de groupe-famille demeurent inchangés." (ANONYME, 1985: 78).

Ce nouveau paragraphe change tout dans de nombreux cas, puisque c'est l'auteur du nom du groupe-famille fondé sur le nom de genre original, lequel a été rejeté comme invalide en raison du fait qu'il s'agit d'un homonyme plus récent, qui devient l'auteur du nom du groupe-famille fondé sur une émendation injustifiée. Cet Article pose le même problème que le précédent: il faut pouvoir distinguer une émendation injustifiée de tout autre type de nom de remplacement, ce que le Code ne permet pas de faire de manière objective.

L'exemple suivant est particulièrement significatif à cet égard. RAFINESQUE (1815) créa le nom de famille *Tritonia*, fondé sur le nom générique *Triton* Laurenti, 1768, un homonyme plus récent de *Triton* Linné, 1758. Dans le même travail, il proposait de remplacer ce nom générique par le nouveau nom *Triturus*, sans en donner la raison (sans doute similaire à celles citées ci-dessus pour trois noms génériques d'Anoures). Dans un travail inédit, BRAME (1957), suivi ensuite par KUHN (1965), a proposé la création, au sein de la famille des Salamandridae, d'une sous-famille des Triturinae, dont la validité est actuellement admise (LAURENT, 1985). Le premier nom disponible pour cette sous-famille est celui de *Tritonia* Rafinesque, 1815, mais ce nom, fondé sur un nom générique qui est un homonyme récent, n'est pas valide en raison de l'Article 39. Comme nous l'avons déjà signalé (DU-

BOIS, 1984 a), le premier synonyme disponible pour ce nom n'est pas Triturinae Kuhn, 1965, mais Molgidae Gray, 1850, fondé sur *Molge* Merrem, 1820, un autre nom de remplacement de *Triton* Linné, 1758. Selon l'ancien Code, le nom valide de cette sous-famille devait donc être Molginae Gray, 1850 — et non, comme nous l'avions écrit par erreur (DUBOIS, 1984 a: 114), Triturinae Kuhn, 1965 (1850), le remplacement de Molgidae par Triturinae ayant eu lieu après 1960. A présent, selon le nouveau Code, le nom valide de la sous-famille, son auteur et sa date, dépendront du choix effectué: si *Triturus* Rafinesque, 1815 est considéré comme une émendation injustifiée de *Triton* Laurenti, 1768, la sous-famille doit être nommée Triturinae Rafinesque, 1815, en vertu de l'Article 39(a); en revanche, si *Triturus* est considéré comme un nomen novum, la sous-famille doit s'appeler Molginae Gray, 1850. Dans ce cas comme dans ceux de *Ranaria* et de *Hylaria*, le choix ne peut être actuellement que partiellement arbitraire, le Code ne donnant pas de critère précis de définition d'une émendation injustifiée. Pour notre part, en raison de la ressemblance des deux orthographes *Triton* et *Triturus*, ainsi que du fait que RAFINESQUE est l'auteur de nombreuses émendations injustifiées, nous serions enclin à considérer *Triturus* comme une émendation injustifiée de *Triton*. Toutefois ce choix aurait une autre conséquence nomenclaturale, imprévue et fort préjudiciable: non seulement le nom Tritonia Rafinesque, 1815, émendé en Triturinae, deviendrait le nom valide de la sous-famille comportant le genre *Triturus*, mais encore il deviendrait, émendé en Trituridae, le nom valide de la famille actuellement connue sous le nom Salamandridae. En effet le premier auteur à avoir créé un nom du groupe-famille fondé sur le nom de genre *Salamandra* Laurenti, 1768 est GOLDFUSS (1820: xi), auteur d'une famille des Salamandrae. La règle de priorité s'appliquant, le nom Trituridae Rafinesque, 1815 devrait remplacer le nom Salamandridae Goldfuss, 1820. Un tel bouleversement, créé de toute pièce, là où il n'y avait pas de problème jusqu'ici, par la nouvelle rédaction du Code, irait à l'encontre de plus d'un siècle de tradition et doit être évité à tout prix. Deux possibilités d'action peuvent être envisagées pour l'éviter:

(1) maintenir le choix qui a notre préférence (considérant *Triturus* Rafinesque, 1815 comme une émendation injustifiée de *Triton* Laurenti, 1768) et demander à la Commission internationale de Nomenclature zoologique de faire usage de ses pleins pouvoirs pour donner la priorité à Salamandridae Goldfuss, 1820 par rapport à Trituridae Rafinesque, 1815;

(2) faire le choix opposé (considérant *Triturus* Rafinesque, 1815

comme un *nomen novum*), ce qui rétablirait automatiquement la priorité de *Salamandridae* Goldfuss, 1820 par rapport à *Molginae* Gray, 1850.

C'est cette dernière solution que nous choisissons ici, parce qu'elle est bien moins lourde et qu'elle évite d'avoir à demander à la Commission d'intervenir. Bien entendu, il aurait été préférable de conserver pour la sous-famille en question le nom *Triturinae*, fondé sur le nom valide du genre *Triturus*, plutôt que le nom *Molginae*, fondé sur un synonyme plus récent de celui-ci, mais il faut souligner qu'un tel résultat ne pourrait être obtenu dans ce cas que par une action de la Commission. Le nom *Triturinae* étant de création récente et n'ayant été que fort peu employé depuis, un appel à la Commission ne nous paraît nullement s'imposer ici et nous nous en abstiendrons. Par ailleurs, notons que dans ce cas le nouvel Article du Code n'a fait que créer un nouveau problème, qui ne peut être résolu à peu de frais qu'en faisant appel à un artifice (le fait de considérer *Triturus* comme un *nomen novum*).

LE PROBLEME DU NOM DE FAMILLE CAECILIIDAE

A l'occasion de cette discussion générale, il semble indiqué d'aborder un problème particulier: celui du nom valide de la famille d'Amphibiens Gymnophiones comportant le genre *Caecilia* Linné, 1758. Récemment, MOORE, NUSSBAUM & MOCKFORD (1983) ont attiré l'attention sur l'existence d'une homonymie entre les noms *Caeciliidae* Gray, 1825 (Amphibiens, Gymnophiones; fondé sur *Caecilia* Linné, 1758) et *Caeciliidae* Kolbe, 1880 (Insectes, Psocoptères; fondé sur *Caecilius* Curtis, 1837). Ils ont proposé à la Commission internationale de Nomenclature zoologique de conserver le nom *Caeciliidae* pour la famille d'Amphibiens et d'employer le nom *Caecilionidae* pour celle de Psocoptères. En réponse à SMITH & POLHEMUS (1984), qui proposaient au contraire de conserver *Caeciliidae* pour les Psocoptères et d'employer *Caeciliidae* pour les Amphibiens, MOORE (1984) maintient sa proposition initiale, et propose le nom de remplacement *Caecilionis* à la place de *Caecilius*, de manière que, après suppression de ce dernier par la Commission, les noms *Caecilionis* et *Caecilionidae* deviennent automatiquement les noms valides du genre et de la famille de Psocoptères.

Ces différents auteurs ont ignoré le fait que le nom *Caeciliidae* Gray, 1825 (émendé ensuite en *Caeciliidae*) n'est pas le premier nom publié

pour la famille d'Amphibiens. En effet RAFINESQUE-SCHMALTZ (1814: 104) avait déjà créé une famille des *Cecilinia*. Ce dernier nom était orthographié "Gecilinia", mais il s'agit là manifestement d'une "orthographe originale incorrecte", au sens de l'Article 32(c) du Code (ANONYME, 1985: 32): en effet, (1) ce nom latin est suivi dans le texte de RAFINESQUE-SCHMALTZ (1814: 104) du nom italien correspondant ("I Ceciliani"); (2) cette famille est incluse par RAFINESQUE-SCHMALTZ (1814) dans son ordre des *Gymnophia* (émendé ensuite en *Gymnophiona*; voir DUBOIS, 1984 a), correspondant à l'ordre actuel des *Gymnophiones*, et dont le seul genre nommé en 1814 était *Caecilia* Linné, 1758; (3) le nom générique *Cecilia* n'apparaît pas en tant que tel dans le texte de 1814 de RAFINESQUE-SCHMALTZ, mais il figure dans son travail paru l'année suivante (RAFINESQUE, 1815: 78).

On peut considérer le nom *Cecilia* soit comme une orthographe incorrecte subséquente de *Caecilia*, soit comme une émendation injustifiée de ce dernier nom. Certes, les deux orthographes (originale et modifiée) ne sont pas toutes deux citées dans les textes en question (RAFINESQUE-SCHMALTZ, 1814; RAFINESQUE, 1815), mais ces deux textes fourmillent d'émendations injustifiées présentées comme telles par l'auteur et ceci nous paraît pouvoir correspondre à l'un des cas prévus par l'Article 33(b)(i) du Code pour qu'un nom puisse être considéré comme une émendation: "lorsque deux ou plusieurs noms dans le même travail sont traités d'une manière similaire" (ANONYME, 1985: 72).

Si nous admettons que *Cecilia* est une émendation injustifiée, ce nom a un statut en nomenclature et il en va de même pour *Cecilinia*, nom du groupe-famille fondé sur lui. Ce dernier nom étant créé par RAFINESQUE-SCHMALTZ dès son travail de 1814, il faut admettre que le nom *Cecilia* fut également créé de manière implicite dans ce même travail, et repris ensuite dans le travail de 1815 de RAFINESQUE. Nous avons déjà traité de la même manière deux autres cas similaires chez les Amphibiens Anoures (DUBOIS, 1984 b: 18, 22): ceux des noms génériques *Astrodactylus* [Hogg, 1838] et *Myiobatrachus* [Bonaparte, 1850]. Les deux noms dont il est ici question ont donc à notre avis un statut en nomenclature, et doivent être cités comme *Cecilia* [Rafinesque-Schmaltz, 1814] et *Cecilinia* Rafinesque-Schmaltz, 1814.

Considérant maintenant les nouveaux Articles 32(c)(iii) et 35(d)(ii) du Code, il faudrait corriger automatiquement le nom *Cecilinia* Rafinesque-Schmaltz, 1814 en *Caeciliidae* Rafinesque-Schmaltz, 1814. Dans ces conditions, le problème d'homonymie entre les noms valides de familles de

Gymnophiones et de Psocoptères évoqué plus haut subsisterait. Pour résoudre ce problème d'homonymie, nous proposons (DUBOIS, 1985) une solution à notre avis plus simple que celles suggérées par MOORE, NUSSBAUM & MOCKFORD (1983), SMITH & POLHEMUS (1984) et MOORE (1984): il suffirait que la Commission décide de suspendre dans ce cas l'application des nouveaux Articles 32(c)(iii) et 35(d)(ii), de manière à rétablir la simple primauté du Principe de Priorité; le nom valide de la famille d'Amphibiens Gymnophiones serait alors *Ceciliidae* Rafinesque-Schmaltz, 1814, et l'homonymie avec le nom de famille de Psocoptères serait levée sans qu'aucune autre action soit nécessaire.

LES NOMS DES SOUS-ORDRES D'AMPHIBIENS

Le dernier point que nous voudrions discuter ici est celui des auteurs et dates des noms de sous-ordres d'Amphibiens Anoures et Urodèles. Dans notre travail sur les Anoures (DUBOIS, 1984 b), nous avons attribué ces noms aux auteurs qui les avaient publiés pour la première fois sous l'orthographe que nous préconisons, à la suite de SOKOL (1977), d'utiliser. En réalité, il est bien plus logique d'appliquer à ces noms la même règle que celle que nous avons suggérée pour les noms des autres taxons du groupe-classe (sensu DUBOIS, 1984 b): "L'orthographe valide du nom latin ne devrait pas nécessairement être la première publiée, mais celle qui a obtenu un consensus parmi les auteurs ultérieurs" (DUBOIS, 1984 b: 9), ce qui n'implique nullement en revanche de modifier l'auteur et la date du nom initial. En d'autres termes, il est logique de considérer que les auteurs des noms de sous-ordres d'Anoures et d'Urodèles, noms qui sont fondés sur des radicaux de noms génériques auxquels est adjointe la désinence *-oidei* (DUBOIS, 1983, 1984 a-b), sont les auteurs des premiers noms du groupe-classe fondés sur ces mêmes noms génériques, même lorsqu'une autre désinence était employée par ces auteurs.

L'application de cette règle entraîne quelques modifications dans les noms d'auteurs et les dates traditionnellement attribués aux noms de sous-ordres d'Anoures et d'Urodèles.

Chez les Anoures, les noms *Discoglossoidei* Sokol, 1977 et *Pipoidei* Dubois, 1983 conservent ces auteurs et dates, mais il n'en va pas de même pour le nom *Ranoidei*, attribué à "Sokol, 1977" dans notre travail antérieur (DUBOIS, 1984 b). Le premier nom du groupe-classe fondé sur le nom générique

droidei Tatarinov, 1964); *Proteidea* Müller, 1831 (ordre) (émendations: *Proteideae* Tschudi, 1838; *Protei* Bonaparte, 1850; *Proteida* Cope, 1866; *Proteoida* Raffaelli, 1983; *Proteoides* Dubois, 1984); *Sirenes* Gray, 1825 (ordre) (émendations: *Sirenoidea* Goodrich, 1930; *Sirenoidei* Dubois, 1984).

En ce qui concerne les noms *Molgaei* Ritgen, 1828 et *Molgae* Ritgen, 1828, ils n'ont jamais été utilisés depuis leur création, et ils sont fondés sur un nom générique (*Molge* Merrem, 1820) actuellement invalide; de même que pour le nom *Calamitae* Link, 1807, évoqué ci-dessus (p. 72), leur résurrection n'est nullement souhaitable, et nous préférons reléguer ces noms dans la synonymie du nom de super-ordre *Caudata* Scopoli, 1777 (voir DUBOIS, 1984 b).

En revanche, à notre avis le sous-ordre désigné par LAURENT (1985; in RAFFAELLI, 1983) du nom d'*Ambystomatoidea* Noble, 1931 doit changer de nom. Jusqu'à récemment (voir par exemple: BRAME, 1967; DOWLING & DUELLMAN, 1978), étaient rapportés à ce sous-ordre, outre des formes fossiles, les Urodèles actuels des deux familles des *Ambystomatidae* Hallowell, 1856 (1850) et des *Pléthodontidae* Gray, 1850. LAURENT (1985; in RAFFAELLI, 1983) propose d'y inclure également la famille des *Amphiumidae* Gray, 1825. Ce changement de conception du sous-ordre doit également s'accompagner d'un changement de nom pour celui-ci: en effet le nom *Amphiumoidea*, proposé par COPE (1888: 464) pour un taxon du rang de sous-ordre, a priorité sur *Ambystomatoidea* Noble, 1931. Ce dernier nom étant de création récente et n'ayant que peu été employé depuis, son remplacement ne cause pas de "bouleversement nomenclatural" et doit à notre avis être effectué. Afin d'harmoniser la nomenclature avec celle des autres sous-ordres d'Amphibiens (SOKOL, 1977; DUBOIS, 1983, 1984 a-b), le nom de ce sous-ordre doit maintenant être émendé en *Amphiumoidei* Cope, 1888.

LA NOMENCLATURE SUPRAGENERIQUE DES AMPHIBIENS ACTUELS

Nous présentons ci-dessous la liste des noms valides des taxons supragénériques (groupe-famille et groupe-classe) d'Amphibiens actuels, tenant compte des diverses modifications mentionnées ci-dessus. La classification adoptée est celle de ROMER (1966) pour les groupes au-dessus du sous-ordre, et, en-dessous, celle de LAURENT (1985), que nous avons déjà légèrement modifiée (DUBOIS, 1984 b), et à laquelle quelques changements supplé-

mentaires ont été apportés ici. Tout d'abord, suite aux remarques de TYLER (1979, 1983), les Pelodyadidae ont été rétrogradés au rang de sous-famille des Hylidae, et les Rheobatrachidae, les Myobatrachidae et les Leptodactylidae réunis en une seule famille (Leptodactylidae). Par ailleurs, suite au travail de WASSERSUG (1984), qui a montré que le têtard de *Pseudohemisus* présente une morphologie intermédiaire entre ceux des Microhyloidea et ceux des Ranoidea, ces deux superfamilles sont ici réunies en une seule (Ranoidea), et les Scaphiophryninae, apparemment intermédiaires entre les deux groupes, sont élevés au rang de famille.

Dans la liste qui suit, les noms du groupe-classe figurent en caractères plus grands, ceux du groupe-famille en caractères plus petits.

Classe AMPHIBIA Linné, 1758

Sous-classe BATRACHIA Brongniart, 1800

Super-ordre SALIENTIA Laurenti, 1768

Ordre ANURA Rafinesque, 1815

Sous-ordre DISCOGLOSSOIDEI Sokol, 1977

Superfamille DISCOGLOSSOIDEA Günther, 1858

Famille DISCOGLOSSIDAE Günther, 1858

Sous-famille DISCOGLOSSINAE Günther, 1858

Sous-famille BOMBINATORINAE Gray, 1825

Famille LEIOPELMATIDAE Mivart, 1869

Sous-ordre PIPOIDEI Dubois, 1983

Superfamille PIPOIDEA Gray, 1825

Famille PIPIDAE Gray, 1825

Sous-famille PIPINAE Gray, 1825

Sous-famille DACTYLETHRINAE Hogg, 1838

Famille RHINOPHRYNIDAE Günther, 1858

Superfamille PELOBATOIDEA Bonaparte, 1850

Famille PELOBATIDAE Bonaparte, 1850

Sous-famille PELOBATINAE Bonaparte, 1850

Sous-famille SCAPHIOPODINAE Cope, 1865

Sous-famille MEGOPHRYNINAE Bonaparte, 1850

Sous-famille LEPTOBRACHIINAE Dubois, 1980

Famille PELODYTTIDAE Bonaparte, 1850

Sous-ordre RANOIDEI Wilbrand, 1814

Superfamille HYLOIDEA Rafinesque, 1815

Famille LEPTODACTYLIDAE Werner, 1896 (1838)

Sous-famille MYOBATRACHINAE Schlegel, 1850

Sous-famille RHEOBATRACHINAE Heyer & Liem, 1976

- Sous-famille LIMNODYNASTINAE Lynch, 1969
- Sous-famille HELEOPHRYNINAE Noble, 1931
- Sous-famille CERATOPHRYINAE Tschudi, 1838
- Sous-famille TELMATOBIINAE Fitzinger, 1843
 - Tribu TELMATOBIINI Fitzinger, 1843
 - Tribu BATRACHYLINI Gallardo, 1965
 - Tribu CALYPTOCEPHALELLINI Reig, 1960
 - Tribu CYCLORAMPHINI Bonaparte, 1850
 - Tribu ELEUTHERODACTYLINI Lutz, 1954
 - Tribu ODONTOPHRYNINI Lynch, 1969
- Sous-famille HYLODINAE Günther, 1858
- Sous-famille LEPTODACTYLINAE Werner, 1896 (1838)
- Famille SOOGLOSSIDAE Noble, 1931
- Famille DENDROBATIDAE Cope, 1865 (1850)
- Famille BUFONIDAE Gray, 1825
 - Sous-famille BUFONINAE Gray, 1825
 - Sous-famille ATELOPODINAE Fitzinger, 1843
 - Sous-famille TORNIERIOBATINAE Miranda-Ribeiro, 1926
 - Sous-famille ADENOMINAE Cope, 1860
 - Sous-famille ALLOPHRYNINAE Savage, 1973
- Famille BRACHYCEPHALIDAE Günther, 1858
- Famille RHINODERMATIDAE Bonaparte, 1850
- Famille PSEUDIDAE Fitzinger, 1843
- Famille HYLIDAE Rafinesque, 1815
 - Sous-famille PELODRYADINAE Günther, 1858
 - Sous-famille PHYLLOMEDUSINAE Günther, 1858
 - Sous-famille AMPHIGNATHODONTINAE Boulenger, 1882
 - Sous-famille HEMIPHRACTINAE Peters, 1862
 - Sous-famille HYLINAE Rafinesque, 1815
- Famille CENTROLENIDAE Taylor, 1951
- Superfamille RANOIDEA Rafinesque-Schmaltz, 1814
 - Famille MICROHYLIDAE Noble, 1931 (1843)
 - Sous-famille DYSCOPHINAE Boulenger, 1882
 - Sous-famille COPHYLINAE Cope, 1889
 - Sous-famille GENYOPHRYNINAE Boulenger, 1890
 - Sous-famille ASTEROPHRYINAE Günther, 1858
 - Sous-famille MICROHYLINAE Noble, 1931 (1843)
 - Sous-famille PHRYNOMERINAE Noble, 1931
 - Sous-famille BREVICIPITINAE Bonaparte, 1850
 - Sous-famille HOPLOPHRYNINAE Noble, 1931
 - Famille SCAPHIOPHRYNIDAE Laurent, 1946
 - Sous-famille RANINAE Rafinesque-Schmaltz, 1814
 - Sous-famille PHRYNOBATRACHINAE Laurent, 1940 (1878)
 - Sous-famille MANTELLINAE Laurent, 1946
 - Famille RHACOPHORIDAE Hoffman, 1932 (1858)
 - Sous-famille RHACOPHORINAE Hoffman, 1932 (1858)
 - Sous-famille PHILAUTINAE Dubois, 1981
 - Famille ARTHROLEPTIDAE Mivart, 1869
 - Sous-famille ASTYLOSTERNINAE Noble, 1927
 - Sous-famille ARTHROLEPTINAE Mivart, 1869
 - Famille HYPEROLIIDAE Laurent, 1943
 - Sous-famille LEPTOPELINAE Laurent, 1972
 - Sous-famille KASSININAE Laurent, 1972
 - Sous-famille HYPEROLIINAE Laurent, 1943
 - Famille HEMISIDAE Cope, 1867

Super-ordre CAUDATA Scopoli, 1777

Ordre URODELA Rafinesque, 1815

Sous-ordre CRYPTOBRANCHOIDEI Bonaparte, 1832

Famille HYNOBIIDAE Cope, 1859 (1856)

Famille CRYPTOBRANCHIDAE Fitzinger, 1826

Sous-ordre AMPHIUMOIDEI Cope, 1888

Famille AMBYSTOMATIDAE Hallowell, 1856 (1850)

Sous-famille DICAMPTODONTINAE Tihen, 1958

Sous-famille RHYACOTRITONINAE Tihen, 1958

Sous-famille AMBYSTOMATINAE Hallowell, 1856 (1850)

Famille PLETHODONTIDAE Gray, 1850

Sous-famille DESMOGNATHINAE Cope, 1866

Sous-famille PLETHODONTINAE Gray, 1850

Tribu MYCETOGLOSSINI Bonaparte, 1850

Tribu PLETHODONTINI Gray, 1850

Tribu BOLITOGLOSSINI Hallowell, 1856

Famille AMPHIUMIDAE Gray, 1825

Sous-ordre SALAMANDROIDEI Müller, 1831

Famille SALAMANDRIDAE Goldfuss, 1820

Sous-famille SALAMANDRINAE Goldfuss, 1820

Sous-famille PLEURODELINAE Tschudi, 1838

Sous-famille MOLGINAE Gray, 1850

Sous-ordre PROTEOIDEI Müller, 1831

Famille PROTEIDAE Gray, 1825

Sous-ordre SIRENOIDEI Gray, 1825

Famille SIRENIDAE Gray, 1825

Ordre GYMNOPTIONA Rafinesque-Schmaltz, 1814

Famille EPICRIIDAE Fitzinger, 1843

Famille RHINATREMIDAE Nussbaum, 1977

Famille SCOLECOMORPHIDAE Taylor, 1969

Famille SIPHONOPIIDAE Bonaparte, 1850

Sous-famille HERPELINAE Laurent, 1984

Sous-famille SIPHONOPINAE Bonaparte, 1850

Famille CECILIIDAE Rafinesque-Schmaltz, 1814

Famille TYPHLONECTIDAE Taylor, 1968

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANONYME, 1961. - *Code international de Nomenclature zoologique*. Première édition. London, International Trust for zoological Nomenclature: i-xviii + 1-176.

- 1964. - *Code international de Nomenclature zoologique*. Deuxième édition. London, International Trust for zoological Nomenclature: i-xx + 1-176.
- 1974. - Amendments to the international Code of zoological Nomenclature adopted since the XVI international Congress of Zoology, Washington, 1963. *Bull. zool. Nom.*, 31: 77-101.
- 1985. - *Code international de Nomenclature zoologique*. Troisième édition. London, International Trust for zoological Nomenclature: i-xx + 1-338.
- BRAME, A. H., 1957. - A list of the world's recent Caudata. Document polycopié inédit: 1-21.
- 1967. - A list of the world's recent and fossil salamanders. *Herpeton*, 2: 1-26.
- BROCCHI, M., 1882. - Etude des Batraciens de l'Amérique centrale. In: *Mission scientifique au Mexique et dans l'Amérique centrale*, Recherches zoologiques, Troisième partie, 2^e section. Paris, Imprimerie nationale: 1-123, pl. 1-21.
- BRONGERSMA, L. D., 1981. - Communication personnelle (lettre du 21 juin 1981).
- COPE, E. D., 1888. - On the relations of the hyoid and otic elements of the skeleton in the Batrachia. *Amer. Nat.*, 22: 464.
- DOWLING, H. G. & DUELLMAN, W. E., 1978. - *Systematic herpetology: a synopsis of families and higher categories*. New York, Hiss Publications, Publications in Herpetology, 7: i-vii + 1.1-118.3 + i-viii.
- DUBOIS, A., 1981. - Liste des genres et sous-genres nominaux de Ranoidea (Amphibiens, Anoures) du monde, avec identification de leurs espèces-types: conséquences nomenclaturales. *Monit. zool. ital.*, (n. s.), 15, suppl.: 225-284.
- 1982. - Le statut nomenclatural des noms génériques d'Amphibiens Anoures créés par Kuhl & Van Hasselt (1822): *Megophrys*, *Occidozyga* et *Rhacophorus*. *Bull. Mus. nat. Hist. nat.*, (4), 4 (A): 261-280.
- 1983. - Classification et nomenclature supragénérique des Amphibiens Anoures. *Bull. Soc. linn. Lyon*, 52: 270-276.
- 1984 a. - *Miscellanea nomenclatorica batrachologica* (V). *Alytes*, 3: 111-116.
- 1984 b. - La nomenclature supragénérique des Amphibiens Anoures. *Mém. Mus. nat. Hist. nat.*, (A), 131: 1-64.
- 1985. - Caeciliidae chez les Amphibiens et chez les Psocoptères: nouveaux éléments et nouvelle proposition. Z.N.(S.) 2333. *Bull. zool. Nom.*, sous presse.
- DUMERIL, A. M. C. & BIBRON, G., 1841. - *Erpétologie générale ou histoire naturelle complète des Reptiles*. Tome 8. Paris, Roret: i-vii + 1-792.
- FEJERVARY, G. J. DE, 1921. - Kritische Bemerkungen zur Osteologie, Phylogenie und Systematik der Anuren. *Arch. Naturgesch.*, 87 (3): 1-30.
- 1923. - Ascaphidae, a new family of the tailless Batrachians. *Ann. hist.-nat. Mus. nat. hungar.*, 20: 178-181.
- GOLDFUSS, G. A., 1820. - *Handbuch der Zoologie*. Dritter Theil, zweite Abtheilung. Nürnberg, Johann Leonhard Schrag: i-xxiv + 1-512, pl. III-IV.
- GRAY, J. E., 1825. - A synopsis of the genera of Reptiles and Amphibia, with a description of some new species. *Ann. Philos.*, (2), 10: 193-217.
- KUHN, O., 1965. - *Die Amphibien*. Krailling bei München, Oeben: 1-102.
- LAURENT, R. F., 1985. - Systématique et répartition géographique. In: P.-P. GRASSE (éd.), *Traité de Zoologie*, tome XIV, Amphibiens, fasc. A, Paris, Masson, sous presse.
- MERREM, B., 1820. - *Versuch eines Systems der Amphibien*. Marburg, Krieger: i-vii + (viii-xv) x 2 + (1-188) x 2 + 189-191, 1 pl.

- MOORE, T. E., 1984. - Caeciliidae in Amphibia and Insecta (Psocoptera): reply to Smith, Lanham and Polhemus. Z.N.(S.) 2333. *Bull. zool. Nom.*, 41: 207-208.
- MOORE, T. E., NUSSEBAUM, R. A. & MOCKFORD, E. L., 1983. - Caeciliidae in Amphibia and Insecta (Psocoptera): proposals to remove the homonymy. Z.N.(S.) 2333. *Bull. zool. Nom.*, 40: 124-128.
- RAFFAELLI, J., 1983. - Liste des espèces d'Urodèles avec quelques notions de classification. *Bull. Soc. herpét. Fr.*, 25: 7-14.
- RAFINESQUE, C. S., 1815. - *Analyse de la nature ou Tableau de l'univers et des corps organisés*. Palerme, Jean Barravecchia: 1-224, 1 pl. h. t.
- RAFINESQUE-SCHMALTZ, C. S., 1814. - Fine del Prodromo d'Erpetologia siciliana. *Specchio Sci.*, 2: 102-104.
- ROMER, A. S., 1966. - *Vertebrate paleontology*. Third edition. Chicago & London, The University of Chicago Press: i-ix + 1-468.
- SMITH, H. M. & POLHEMUS, J. T., 1984. - Caeciliidae in Amphibia and Insecta (Psocoptera): alternative proposals to remove the homonymy. Z.N.(S.) 2333. *Bull. zool. Nom.*, 41: 108-109.
- SOKOL, O. M., 1977. - A subordinal classification of frogs (Amphibia: Anura). *J. Zool., Lond.*, 182: 505-508.
- TYLER, M. J., 1979. - Herpetofaunal relationships of South America with Australia. *Monogr. Mus. nat. Hist. Univ. Kansas*, 7: 73-106.
- 1983. - Phylogenetic relationships. In: M. J. TYLER (ed.), *The Gastric Brooding Frog*, London & Canberra, Croom Helm: 136-140.
- WASSERSUG, R., 1984. - The *Pseudohemisus* tadpole: a morphological link between microhylid (Orton type 2) and ranoid (Orton type 4) larvae. *Herpetologica*, 40: 138-149.



Dubois, Alain. 1985. "Miscellanea nomenclatorica batrachologica (VII)." *Alytes: International Journal of Batrachology* 4(2), 61–78.

View This Item Online: <https://www.biodiversitylibrary.org/item/326536>

Permalink: <https://www.biodiversitylibrary.org/partpdf/371515>

Holding Institution

Muséum national d'Histoire naturelle

Sponsored by

Muséum national d'Histoire naturelle

Copyright & Reuse

Copyright Status: In copyright. Digitized with the permission of the rights holder.

Rights Holder: Muséum national d'Histoire naturelle

License: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Rights: <http://biodiversitylibrary.org/permissions>

This document was created from content at the **Biodiversity Heritage Library**, the world's largest open access digital library for biodiversity literature and archives. Visit BHL at <https://www.biodiversitylibrary.org>.